

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- Gilles Prémont, succession Potvin Christian, Alina Brouilly et Nathalie Castonguay, pour le 8 rue Ferland Sud, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à réputer conforme un empiètement de la galerie en façade du bâtiment supérieur à celui prescrite par le règlement de zonage;
- André Paré, pour le 11 rue Ferland Sud, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un gazebo avec une superficie et une hauteur supérieures à celles prescrites par le règlement de zonage;
- Nick Tremblay requérant de Deltec Construction, pour le 38 rue Dameg, lot 5 791 186, que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser un empiètement du stationnement en façade des bâtiments supérieur à celui prescrite par le règlement de zonage;
- Gabrielle Barette, pour le 41 rue Gariépy, lot 4 440 350, que cette demande en dérogation mineure consiste à réputer conforme le bâtiment principal avec une marge de recul avant inférieur à celle prescrite par le règlement de zonage;

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra lundi le 7 décembre 2020 à 19h30, par visioconférence;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour de cette session, par courriel au ldrouin@langegardien.qc.ca et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 17^{ième} jour de novembre deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale